

Avis voté en plénière du 19 juin 2018

# Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires (SIQO)

## Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**Véronique Le Floc'h** : « Cet avis met en évidence l'intérêt et le poids des SIQO, dont la France est à l'origine :

- plus de 1100 produits sous SIQO sans compter la production biologique ;
- 25% des agriculteurs qui en produisent au moins un ;
- plus d'un tiers de la production agricole en valeur ;
- plus de 90% de la production viticole ;
- une consommation de produits bio en hausse de 22% entre 2015 et 2016 ;
- 83% des consommateurs qui disent vouloir consommer local.

Pour répondre à cette dernière préoccupation, l'avis préconise la création d'un 6ème SIQO, le bio local équitable.

L'intérêt est d'autant plus grand qu'un tiers des produits bios consommés en France sont importés !

Mais pour une réussite totale, il faut que les revendeurs, quand il ne s'agit pas des producteurs qui vendent directement, s'inscrivent au maximum dans la démarche,

À condition que les produits d'importation ne constituent pas une entrave du fait de leurs normes de production différentes, tant sociales, qu'environnementales et/ou sanitaires.

Il faudrait donc, en plus, comme revendiqué depuis toujours par la Coordination rurale et très récemment par la commission de développement durable de l'Assemblée nationale lors des débats sur le projet de loi de l'Alimentation, que l'Europe, poussée par la France, décide d'adopter l'exception agricole afin de soustraire l'agriculture des traités internationaux de l'OMC et des accords de libre-échange.

Il faut aussi, comme préconisé dans l'avis, que l'accompagnement, notamment financier, soit cohérent avec l'objectif de développement.

En effet, alors que tout le monde a entendu parler des soucis de paiements de certaines aides, le budget bio, déjà insuffisant, ne serait augmenté que de 60% pour un objectif d'augmentation de surfaces de 130% pour la période courant jusqu'en 2025 !

L'avis appuie également sur l'implication nécessaire de l'ensemble des acteurs concernés (DRAAF, Chambre d'agriculture et autres).

C'est une condition pour que l'objectif fixé dans le projet de loi des EGA de 50% de produits bénéficiant de signe de qualité ou de mentions valorisantes, avec 20% issus de l'agriculture biologique, dans la restauration collective, puisse être atteint.

Enfin, si les SIQO, gagnants pour les producteurs, les consommateurs et les territoires, évoluent avec de nouvelles exigences, on ne doit pas pour autant stigmatiser l'agriculture conventionnelle française qui évolue et répond aussi à toutes les normes fixées par notre administration.

La coordination rurale votera ce projet d'avis. »